

DIALOGUE SOCIAL – RENCONTRE DU 17 MAI

Les priorités de l'UPA

En organisant une rencontre avec les partenaires sociaux dès le 17 mai, le gouvernement fait un premier geste en faveur d'une relance du dialogue social. L'UPA se félicite de cet esprit de concertation et ne manquera pas d'exposer ses priorités au Premier ministre ainsi qu'au ministre des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité.

Sur le plan de la méthode d'abord, il convient d'**associer le plus largement possible les représentants des employeurs et des salariés aux changements qui s'imposent au pays**. Pour cela, il est nécessaire de redéfinir clairement les champs d'intervention de l'Etat et des partenaires sociaux et de conforter la place de la négociation collective à côté de celle de la loi.

Sur le plan des réformes, l'UPA rappellera ses attentes sur trois dossiers prioritaires :

- **La législation sur les 35 heures doit être aménagée** de manière à laisser aux branches professionnelles la possibilité de négocier des assouplissements par voie d'accords. Il est par ailleurs impératif de supprimer le lien entre les 35 heures et la baisse du coût du travail. C'est ainsi que la réduction des charges sociales doit concerner toutes les entreprises et que le seuil des allègements doit être porté de 1,8 à 2,2 SMIC.
- **La pérennisation des retraites par répartition nécessite une réforme permettant la définition et la garantie d'un niveau de pension décent**. Cette réforme doit assurer une stabilisation du taux de cotisation sur les revenus du travail, ce qui implique un redéploiement des sources actuelles de financement. Elle doit également permettre aux personnes ayant commencé à travailler tôt ou ayant accompli des travaux pénibles, de liquider leurs pensions avant 60 ans. Par ailleurs, il convient d'aligner progressivement les conditions de retraite accordées aux salariés du secteur public sur celles réservées aux salariés du secteur privé.
- **S'agissant du mode de gestion de la protection sociale, l'UPA rappelle la nécessité de clarifier et de conforter le rôle des partenaires sociaux**.